

TERMES ET CONDITIONS DU CONCOURS

Toute participation au concours sous-entend l'acceptation des termes et conditions ci-dessous.

Critères d'admissibilité

- Être résident·e de Saint-Eustache et âgé·e de 14 ans et plus.
Note : Un maximum de deux (2) participant·e-s résidant à la même adresse sera accepté.
 - Être l'auteur·e des photos soumises.
 - Autoriser la Ville de Saint-Eustache à utiliser les photos dans le calendrier municipal ou autres outils de communication (publications, site Web, médias sociaux, enseignes électroniques, articles promotionnels, etc.), et ce, sans rémunération.
 - Ne sont pas admissibles au concours les dirigeant·e-s, employé·e-s, élu·e-s du conseil municipal, agent·e-s et représentant·e-s de la Ville de Saint-Eustache ou de toute entreprise participante à l'événement, leur agence de publicité et de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate (pères, mères, frères, sœurs, enfants), leur conjoint·e légal·e ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles les personnes ci-mentionnées sont domiciliées durant ce concours ou au moment du tirage.
-

Règlements

- Soumettre un **maximum de trois (3) photos numériques** et ce, **avant le 24 août 2025, à 23 h 59.**
- Chaque photo soumise doit respecter les conditions suivantes :
 - Être en format horizontal (paysage)
 - Être prise sur le territoire de Saint-Eustache et pouvoir identifier cet endroit
 - Avoir plus de 300 ppp (ou dpi) lorsque mise au format lettre de 8 ½ po x 11 po
 - Posséder une version numérique en format JPG ou TIFF d'une taille supérieure à 1,5 Mo (1500 ko)
 - Respecter le thème imposé « **Saint-Eustache cocasse** »

IMPORTANT

- Toute photo possédant l'une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous sera automatiquement **rejetée** :
 - Format vertical (portrait)
 - Format papier seulement (pas de version numérique)
 - Photo papier ayant été numérisée
 - Photo avec un filtre qui modifie de façon importante l'image (ex. : grain, texture, monochrome, couleur unie, etc.)
 - Prise à l'extérieur de la municipalité de Saint-Eustache
 - Montrant une ou des personnes (reconnaissables) dont nous n'avons pas l'autorisation signée
 - Moins de 300 ppp au format lettre de 8 ½ po x 11 po
 - Taille inférieure à 1,5 Mo (1500 ko)
 - Comportant du texte ou une date sur l'image
-

Gagnant·e·s et prix à gagner

- Parmi les photos admissibles, treize (13) seront sélectionnées par les membres du jury : douze (12) servant à illustrer les mois de l'année et une (1) la page couverture.
- Les noms des personnes gagnantes seront dévoilés lors du lancement du calendrier municipal, **en novembre 2025**.
- Tous les gagnant·e·s se verront remettre un encadrement de leur photo telle qu'elle apparaîtra dans le calendrier municipal.
- Le grand prix d'une tablette électronique* sera tiré au hasard lors de la soirée de dévoilement du calendrier parmi les gagnant·e·s du concours de photos.

** Marque et modèle choisis à la discrétion de la Ville de Saint-Eustache*